

Bulletin Fédéral



Infos actualités fédérales sur Site Internet : www.sante.cgt.fr - E-mail : com@sante.cgt.fr

Numéro **2014/14**
Lundi 28 avril 2014

Le 15 Mai, tous ensemble, forçons le gouvernement à modifier ses plans !

Nous le savons, seule la mobilisation nous permettra de sortir de la voie sans issue dans laquelle le gouvernement a enfermé le peuple et les travailleurs.

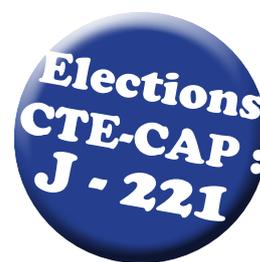
Pacte de confiance, l'histoire du dialogue social... Tu parles !... Pacte de compétitivité, baisse des charges sociales des employeurs de 20 à 30 milliards d'€. Pacte de responsabilité, baisse de 20 milliards d'€ des cotisations sociales sur les allocations familiales. Pacte de solidarité, baisse des impôts et des cotisations sociales des salarié-e-s, ce que nous n'avons jamais demandé. Rappelons que nos revendications portent sur l'augmentation des salaires et de la valeur du point d'indice chez les fonctionnaires.

Tous ces pactes accouchent d'une économie de 50 milliard d'€ à réaliser sur les dépenses publiques, avec un impact sur la protection sociale de 15 à 23 milliards, dont 5 milliards directement au détriment de l'hôpital public.

La loi du marché, des capitalistes, disons-le, saigne le peuple (il y a près de 10 millions de pauvres en France).

Tout cela entraine le blocage des salaires des fonctionnaires jusqu'en 2017 (qui sont déjà bloqués depuis 2000), le verrouillage, voire la diminution des prestations familiales, et la non revalorisation des retraites. C'est aussi le recul des services publics qui est acté, qui sont pourtant l'élément essentiel de la cohésion sociale de notre pays.

**Alors, pas d'états d'âme !
Passons à l'action le 15 mai,
mobilisons-nous partout,
appelons à la grève,
appelons les salarié-e-s à participer
massivement aux manifestations
dans tout le pays !**



**ÉLECTIONS
2014**
cgt

SOMMAIRE

- ✓ Lettre ouverte à Mmes les ministres Touraine et Lebranchu **Page 2**
- ✓ Le 15 mai, envoyons valser l'austérité ! **Page 3-4**
- ✓ Un salaire à la tête du client ! **Page 5-6**
- ✓ Formation CHSCT Santé action sociale **Page 7**
- ✓ 166^e anniversaire de la deuxième abolition de l'esclavage **Page 8**

Périodicité : Hebdomadaire
N° 2014/14 - Lundi 28 avril 2014

Imprimé par nos soins

**Fédération Santé
Action Sociale**

263, rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX
Directeur de Publication : Bruno JARDIN
N° commission paritaire : 0707 5 06 134

FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

263, rue de Paris, case 538 • 93515 Montreuil Cedex • Télécopie : 01 48 57 56 22



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

À l'attention de :

Madame LEBRANCHU,
Ministre de la Réforme de l'État,
de la Décentralisation et de la Fonction publique
Madame TOURAINE,
Ministre des Affaires sociales et de la Santé

LETTRE OUVERTE

Montreuil, le 17 Avril 2014

Objet : reclassement

Mesdames les Ministres,

Suite aux annonces gouvernementales de fin 2013 et au décret paru le 29 janvier 2014 qui s'en est suivi, les grilles indiciaires de la catégorie C ainsi que les premiers échelons du 1er grade de la catégorie B devaient être revalorisées à compter du 1er février 2014.

À cette date donc, près d'un agent sur deux de la FPH (48%) devait bénéficier d'un reclassement et d'un gain indiciaire d'en moyenne 4 à 5 points d'indice ; bien que largement inférieur aux revendications des personnels.

Dans la période, le plus scandaleux, c'est que les établissements invoquent des problèmes informatiques pour ne pas payer aux agents les sommes qui leurs sont dues. Plus grave encore, nombreux sont ceux qui ont bloqué la tenue des Commissions Administratives Paritaires Locales au motif de l'imminence de ces reclassements. D'autres directions évoquant encore les incidences des reclassements sur la masse salariale.

Sur ce dernier élément, nous vous précisons que compte tenu de la GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat à laquelle la CGT demeure hostile), l'octroi de points d'indice revient quasiment à substituer une dépense à une autre entraînant de facto un effet quasi nul sur la masse salariale des établissements.

Dans un contexte persistant de blocage de la valeur du point d'indice depuis 2010 et annoncé par le Premier Ministre comme une mesure qui serait maintenue jusqu'en 2017, cette situation est à bien des égards insupportable et inadmissible !

Cela reflète bien le peu de considération que l'administration concède à « ses personnels ». C'est la double peine pour les agents : pas de GVT et pas de reclassements !

Les frustrations et les tensions déjà très fortes, conjuguées à la profonde dégradation des conditions de travail, dans un contexte de situation budgétaire tendue dans les établissements sanitaires et sociaux, sont aujourd'hui exacerbées pour se transformer en un sentiment de colère profond.

Dans un même mouvement, les dernières mesures présentées par le gouvernement annoncent un nouveau tour de vis sur les dépenses sociales et d'une nouvelle réduction du périmètre de la Fonction Publique Hospitalière.

Ces annonces gouvernementales sont vécues comme une véritable provocation d'autant plus qu'elles sont relayées largement, voire anticipées par la Fédération Hospitalière de France.

Imaginez, Mesdames les Ministres, ce que ressentent les personnels de la Fonction Publique Hospitalière quand ils entendent ou lisent qu'il faut « Diminuer le coût de l'heure travaillée... contenir les mesures de revalorisation salariale au regard de l'ONDAM... Optimiser les temps de travail... renégocier les accords RTT... »

Les Personnels ne sont pas des variables d'ajustement budgétaires ! Les personnels en ont assez des mesures non suivies d'effets lorsqu'elles pourraient améliorer leur quotidien ! Les personnels en ont assez de devoir payer la facture des politiques publiques menées depuis de trop nombreuses années !

Il est urgent de payer les sommes dues et de « changer de cap » dans la Fonction publique.

Il est urgent d'engager des négociations visant à reconstruire l'ensemble des grilles de la Fonction publique, toutes catégories confondues assurant ainsi la reconnaissance des qualifications par le salaire.

Pour la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale, c'est bien tout le financement de la sécurité sociale, dont dépend celui des Hôpitaux, qu'il faut revoir et renforcer, pour garantir et développer l'emploi, les salaires, les qualifications des professionnels pour un service public de santé, pour garantir l'excellence des soins et leurs accessibilités à tous.

Dans l'attente de vos réponses, veuillez agréer, Mesdames les Ministres, nos respectueuses salutations.

Nathalie GAMIOCHIPI
Secrétaire Générale

Depuis 2010, les salaires des fonctionnaires sont gelés. Dans le secteur privé, les patrons se servent de cet argument pour poursuivre le gel du point dans les différentes conventions collectives. Pire, au motif de plan d'économies, ils veulent dénoncer l'ensemble des conventions collectives...

Question emploi, c'est la galère partout, la dégradation de nos conditions de travail est continue !



NON AU PROGRAMME D'APPAUVRISSMENT DE LA POPULATION !

LES SALARIÉS DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE N'ONT PAS À FAIRE LES FRAIS DES CADEAUX FAITS AU PATRONAT.

ENVOYONS VALSER L'AUSTÉRITÉ !...

Pourtant, contrairement à ce que l'on veut nous faire croire, le travail n'est pas un coût mais une richesse, qui dans notre secteur, permet de répondre aux besoins de la prise en charge des populations en matière de soins ou de prise en charge sociale...

☛ **Le plan d'économie de 50 milliards est un paquet cadeau pour le patronat !**

- **23 milliards sur la protection sociale, dont 10 milliards sur l'assurance maladie,**
- **17 milliards sur le fonctionnement de l'État,**
- **10 milliards sur les collectivités locales...**

Si nous laissons faire, ce plan sera responsable du démantèlement de nos services publics et réduira considérablement l'accès aux soins et la capacité d'aide sociale de notre pays. Nos secteurs sont au service de la cohésion sociale. Par là même, ils sont indispensables !

☛ **Nous ne pouvons accepter que notre travail serve les actionnaires, les chefs d'entreprises, les spéculateurs au détriment de toute réponse aux besoins des usagers !**

page 3

Depuis 30 ans, les différents gouvernements font le choix de réduire les dépenses sans jamais se poser la question d'augmenter les recettes... Pourtant, dans notre pays les richesses produites n'ont cessé d'augmenter... Le scandale, c'est qu'elles sont détenues par un tout petit nombre et ne profitent pas à la population, à la collectivité.

☛ **Le capital coute trop cher à la société française : si nous comparons les bénéfices et les dividendes versés aux actionnaires des entreprises du CAC 40, cela équivaut presque au budget de l'ensemble des hôpitaux en 2013 !**

Il existe une formule qui donne le coût du capital. Les financiers s'en servent... ..mais n'en parlent pas

$$CPMC = R_c \times \frac{V_{cp}}{VGE} + R_d \times (1-T) \times \frac{V_{cd}}{VGE}$$

Cette formule est un moyen pratique de calculer le coût du capital (CPC) d'une entreprise. Elle se base sur les données financières, comptables et fiscales de l'entreprise et sur la structure financière de celle-ci. Elle ne tient pas compte de la structure financière de l'entreprise et de la structure financière de l'ensemble des entreprises du secteur. Elle ne tient pas compte de la structure financière de l'ensemble des entreprises du secteur. Elle ne tient pas compte de la structure financière de l'ensemble des entreprises du secteur.

Le capital est un coût
Le travail une richesse

Salaires, Qualifications...

AGIR avec la cgt

Une société en « crise » a besoin de ses services publics pour se relancer. Les services publics sont synonymes de cohésion sociale.

Augmenter les salaires,

- ☛ C'est relancer la consommation, mais c'est aussi relancer la croissance. C'est tout le contraire de ce que propose le gouvernement. C'est l'austérité qui casse la croissance !
- ☛ C'est aussi et surtout, dans nos secteurs, relancer le financement de la Sécu, de nos retraites et plus globalement de toute la protection sociale.

Allons-nous continuer de laisser faire :

- alors que chaque mois les conditions de vie deviennent plus difficiles ?
- alors que les gouvernements continuent de faire des cadeaux au patronat au motif de baisser le coût de travail ?

**NON ! LES PLUS RICHES
NE DOIVENT PAS DÉCIDER DE NOTRE SORT !**

LE 15 MAI PROCHAIN, JOURNÉE D'ACTION INTERSYNDICALE DANS LA FONCTION PUBLIQUE, SERA L'OCCASION DE DÉMONTRER EN FAISANT GRÈVE ET EN MANIFESTANT QUE NOUS VOULONS QUE D'AUTRES CHOIX QUE CEUX DU LIBÉRALISME SOIENT OPÉRÉS DANS NOTRE PAYS.

LE 15 MAI JOURNÉE D'ACTION DES SALARIÉ-E-S DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE PUBLIQUE ET PRIVÉE SERA L'OCCASION D'EXIGER :

- L'augmentation des salaires dans le public et le privé,
- La reconnaissance des qualifications et des déroulements de carrière linéaires,
- Des embauches dans nos secteurs et de mettre fin à toutes les formes de précarités.
- D'obtenir des garanties collectives et donc la défense et l'amélioration du statut et des conventions collectives
- De retrouver la dignité dans notre travail, ce qui passe par l'amélioration de nos conditions de travail et des conditions d'accueil des patients et résidents.
- La réelle reconnaissance de la pénibilité et la possibilité de départ à la retraite anticipé pour nos professions.
- Des financements à la hauteur des besoins de nos services et établissements, pour un service public de santé et d'action sociale
- L'abrogation de la loi HPST.



Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact me syndiquer

NOM : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Email :
Entreprise (nom et adresse) :

Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil Cedex - orga@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 59 ou 87 65



UN SALAIRE à la tête du client...

Les Organisations Syndicales se réunissent mensuellement en Commission Paritaire au siège de la FHP (Fédération Hospitalière Privée). Aujourd'hui les motifs d'insatisfaction et les raisons d'exprimer notre mécontentement ne manquent pas. Nul besoin de catalogue pour illustrer les réalités de nos conditions de vie et de travail dégradées...

Les négociations salariales au niveau de la FHP sont au point mort depuis de nombreuses années.



15% de perte du pouvoir d'achat depuis 10 années !!!

Lors de la Commission Mixte Paritaire du mois de novembre 2013, la FHP exprime son désir de revoir la grille de classifications et veut avancer à marche forcée pour la mettre à exécution au 1er juin 2014.

NOS REVENDICATIONS	LA RÉPONSE DE LA FHP
Le rétablissement de la RAG (Revenu Annuel Garanti) pour tous	Aucune augmentation de la valeur du point avant « la refonte de la grille (coefficients) »
L'augmentation de tous les coefficients de 32 points pour repositionner le 1 ^{er} coefficient au niveau du SMIC et maintenir l'évolution catégorielle sans tassement de la grille.	<ul style="list-style-type: none"> • La suppression de la valeur du point. • La création d'un salaire annuelle de référence par métier. • Une évolution de carrière dans l'emploi : remplacement des groupes A et B par des niveaux 1,2 et 3.
L'harmonisation de l'ancienneté entre les filières	La création d'un salaire annuel d'ancienneté.
Le déplafonnement de l'ancienneté	

L'ÉVOLUTION DES SALAIRES POURRAIT SE FAIRE PAR MÉTIER SELON LES BESOINS DE LA BRANCHE ET/OU DES ÉTABLISSEMENTS.

Comment les organisations syndicales pourraient-elles accepter une telle remise en cause de la convention collective où les salarié-e-s seraient mis en concurrence ?

La FHP joue la montre, sa réelle intention ne serait t'elle pas de dénoncer à plus ou moins long terme la convention collective

et en rendre responsable les organisations syndicales ? Tout le laisse penser.

Nous assistons régulièrement à un simulacre de négociation. La FHP transmet des informations au compte-goutte. Elle prétend attendre nos propositions, mais laisse entendre que les décisions sont déjà prises. Nous nous confrontons à des interlocuteurs qui n'ont aucun pouvoir décisionnaire. Ils sont aux ordres de leur organe dirigeant (COMEX).



Afin de pouvoir négocier efficacement, nous avons besoin d'une forte mobilisation de tous les salarié-e-s.

FORMATION

CHSCT Santé-Action sociale Obligation de prévention de l'employeur et droit à l'expertise

Le 25 et 26 juin 2014 de 9 h 00 à 17 h 30
à la Bourse nationale du travail - CGT
263, rue de Paris 93100 MONTREUIL



Avec la participation de :

PROGRAMME

Le 25 juin 2014

- 9 h 00 : Accueil
- 9 h 30 - 10 h 00 : Ouverture – Présentation de la journée
- 10 h 00 - 10 h 30 : Rappel de l'obligation de prévention de l'employeur - La responsabilité - L'obligation de sécurité et de résultat
- 10 h 30 - 12 h 30 : Danger grave et imminent
Témoignages de membres CHSCT
- 12 h 30 - 14 h 15 : Repas
- 14 h 15 - 15 h 45 : Droit de retrait
- 15 h 45 - 16 h 15 : Pause
- 16 h 15 - 17 h 30 : Débat

Le 26 juin 2014

- 8 h 30 - 9 h 00 : Accueil
- 9 h 00 - 12 h 00 : Table ronde
Thème : expertises suite à un danger grave
- 12 h 00 - 14 h 00 : Repas
- 14 h 00 - 15 h 30 : Démarche : lien CHSCT, IRP (CTE, CE...)
Travail en équipe
- 15 h 30 - 16 h 00 : Clôture



Bulletin d'inscription

■ Formation

Intitulé : **CHSCT Santé-Action sociale : obligation de prévention de l'employeur et droit à l'expertise**

Dates : **le 25 et 26 juin 2014**

Prix net* (Exonéré de TVA) : **776 Euros** *Coût de la formation hors transport, restauration, hébergement.

Lieu : **Bourse du travail, 263 rue de Paris 93100 Montreuil**

■ Inscription du stagiaire

M. Mme, Mlle / Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Entreprise, organisation : _____

Effectif de votre établissement : _____ Secteur d'activité : _____

Adresse professionnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Adresse personnelle : _____
(si nécessaire pour l'envoi de la convocation) : _____

■ Financement de la formation

Nom du financeur : _____

Adresse professionnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Numéro de déclaration d'existence pour la formation professionnelle : 11 930 301 393

À réception du bulletin d'inscription, une convention de formation sera transmise au financeur. Toute inscription ne sera considérée comme définitive qu'à réception de cette convention, accompagnée d'un versement représentant 30 % du montant de l'action de formation.

Formation économique aux membres des CE art. L2325-44 : Agrément n° 99-469 Arrêté du 29/03/99 - Préfecture Ile-de-France

Formation des représentants du personnel au CHSCT art. L4611-14 : Agrément n° 88-1344 Arrêté du 31/12/88 - Préfecture Ile-de-France

ÉMERGENCES ILE-DE-FRANCE : Siège social Lo Méliès - 261, rue de Paris, 93100 Montreuil Cedex

BULLETIN D'INSCRIPTION À RENVoyer à Geneviève KATCHADOURIAN :
Par mail (scan) : gkatchadourian@emergences.fr
Par fax: 01 55 82 17 45 ou par courrier à notre adresse ci-dessus.
Pour toute information complémentaire : 01 55 82 17 40

Cachet :



166^{ème} Anniversaire de la deuxième abolition de l'esclavage

Vendredi 16 Mai 2014 De 8h45 à 0h00

9^{ème} Forum revendicatif et culturel

Rendez-vous dans le Patio du Complexe CGT
263 rue de Paris, 93100 MONTREUIL

Métro : Porte de Montreuil ou Robespierre

Programme du 16 Mai 2014



08 H 45 : Accueil

**09 H 30 : Ouverture du 9^{ème} Forum
Hommage à Nelson Mandela**

**10 H 00 : Le racisme et la discrimination "conséquence" de la
Traite Nègrière - Pape Bakary Cissoko**

12 H 30 : Pause déjeuner

**14 H 00 : Les réparations liées à l'esclavage et à la colonisation
- Louis George TIN, Maître de Conférence à l'Université
d'Orléans Président du CRAN**

16 H 00 : Pause

**16 H 30 : Les luttes de la CGT pour les droits des originaires de
l'Outre-mer**

17 H 00 : Activité revendicative CGT Collectif DOM :
- Congés bonifiés : tract, pétition, action
- Mobilisation dans le cadre des élections FP

18 H 00 : Clôture

18 H 45 : Repas (sur réservation)

20 H 00 : Soirée culturelle

Yves Untel Pastel et sa troupe : 2 danseurs magnifiques, des
textes ciselés - émotion garantie ! Danses traditionnelles des
Antilles : Groupe BELGK Gwoka : Groupe Tchoké Varé

22 H 00 : Groupe "Oxygène des Iles"

00 H 00 : Fin